

La filière des mathématiques en tête

• Tizi Ouzou indétrônable avec un taux de réussite de 69.18%

Page 2

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

Quatorzième année - N° 4532 - Ven. 20 - Sam. 21 juillet 2018 - Prix : 10 DA

Effondrement d'un balcon à Hussein Dey

Un passant tué

Page 24

Insuffisance cardiaque, hypertension artérielle...

Des médicaments à base de Valsartan retirés du marché

Page 2

Logique à rebours

Par Mohamed Habili

Il peut paraître étonnant qu'un peuple qui il y a seulement quelques mois vivait les affres de la guerre contre Daech, la plus puissante des organisations terroristes qui ait jamais sévi, exige maintenant qu'il en est débarrassé que tous ses problèmes d'ordre social soient résolus sur-le-champ. Après les protestations, marquées d'une relative violence, qu'ont connues les villes du sud de l'Irak, mais qui tendent à refluer, c'est au tour de Baghdad de clamer les siennes, évidemment pour attirer à soi une partie des subsides que le gouvernement se voit contraint de lâcher en échange du retour au calme. Un gouvernement du reste d'autant plus enclin à céder que son sort est encore en suspens, dépendant pour partie des alliances qu'il est ou non en mesure de contracter avec d'autres acteurs politiques, et pour l'autre du recomptage des voix consécutives aux fortes contestations des résultats annoncés. D'une certaine façon, donc, ces troubles ne pouvaient pas plus mal tomber. Pour autant, elles étaient assez prévisibles. Dans un système fédéral, les provinces ont tendance à ruer dans les brancards chaque fois que le gouvernement central est pour une raison ou pour une autre en état de faiblesse. Ces protestations en Irak, aux allures de soulèvements par moments, toutefois sans débordements excessifs, ne sont pas par ailleurs sans rappeler les émeutes qui ont éclaté en Algérie dès lors que la chape de plomb du terrorisme était tombée, à la toute fin des années 1990 et au tournant du siècle.

Suite en page 3

Insistant sur le respect du droit de réserve durant l'instruction

Louh annonce la réforme de l'Office de lutte contre la corruption



Annônant la réforme de l'Office central de lutte contre la corruption, mais surtout appelant les magistrats à respecter leur droit de réserve durant le déroulement des procès, Tayeb Louh, ministre de la Justice, garde des Sceaux, qualifiera d'«inconvenant» leur recours aux «espaces d'expression libre» à travers «certaines parties incitant clairement à un retour du pays vers les affres du passé (la décennie noire, ndr)». C'était il y a quelques heures, lors de la cérémonie d'installation de Hocine Nacef, au poste de procureur général près la cour de Tipasa. [Lire page 3](#)

Investissements

Le département d'Etat évoque «des opportunités considérables» en Algérie

Page 5

Coup d'envoi du Festival Raconte-Arts à Tiferdoud (Tizi-Ouzou)

Une forte participation nationale

Page 13

Les inscriptions des nouveaux bacheliers à partir du 26 juillet

La filière des mathématiques en tête

■ *Fin de stress et de longue attente pour les candidats au baccalauréat, les résultats sont connus depuis jeudi soir. En léger recul par rapport à l'année précédente, le taux de réussite au Bac 2018 est de 55,88%. La période des préinscriptions et inscriptions définitives des nouveaux bacheliers au titre de l'année universitaire 2018-2019 s'étalera du 26 juillet au 16 septembre 2018.*

Par Louiza Ait Ramdane

Le taux de réussite à l'examen du baccalauréat 2018 est de 55,88%, en légère baisse par rapport à 2017 où il était de 56,07%. Le nombre global d'élèves qui ont passé l'examen du baccalauréat pour la session 2018 est de 709 448, dont 40% de candidats libres. La filière des mathématiques vient en tête avec un taux de réussite de 78,61%, a relevé Benghebrît qui a félicité l'ensemble des élèves pour leur succès. Même si le taux de réussite au Bac 2018 est en léger recul de 0,20% par rapport à celui de l'année 2017, soit 56,07%, la ministre refuse toutefois de parler de régression et précise que «sur le long terme, on est en train d'avancer. Il y a 20 ans, le taux de réussite était de 20 à 30% et sur les dix dernières années nous étions entre 40 et 60%». Elle a cité, à cet effet, les taux de réussite au Bac de 2014 avec 45,01%, en 2015 avec 51,36% et enfin en 2016 avec 49,79%. Benghebrît a estimé que 55,88% est un taux qui «connaît, certes, une évolution qui est longue et lente, mais il est en train d'avancer». Elle a indiqué que «s'il y a une filière qui confirme son taux de réussite sur la longue période ce sont bien les mathématiques avec 78,61%», suivie des sciences expérimentales avec un taux de 59,40%, puis les langues étrangères avec 56,06%, lettres et philosophie avec 48,63% et enfin la filière gestion-économie qui enregistre le taux le plus bas, avec 47,18% de réussite. Benghebrît a signalé, en outre, que le taux de réussite de la gente féminine dépasse largement celui des garçons pour, respectivement, 65,29% contre 34,71% pour les garçons. Par ailleurs, la ministre de l'Éducation a informé que les écoles privées sont en progrès, précisant que contrairement aux années précédentes, le taux de réussite est supérieur à celui du public. Ce qui signifie, selon elle, qu'il y a des efforts qui sont four-



PHD. R.

nis». Pour rappel, le taux global de réussite de l'année 2017 était de 56,07%, en hausse par rapport à 2016 où il était de 49,79%. D'après les données fournies par le ministère de l'Éducation, le nombre global d'élèves concernés par le baccalauréat cette année était de 709 448, dont 40% de candidats libres. Le nombre des candidats aux besoins spécifiques avoisinait les 400, soit 216 non-voyants et 169 handicapés moteurs. 849 candidats de nationalités étrangères ont également passé l'examen. Par ailleurs, la période des préinscriptions et inscriptions définitives des nouveaux bacheliers au titre de l'année universitaire 2018-2019 s'étalera du 26 juillet au 16 septembre 2018, selon un calendrier établi par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. La période des préinscriptions et inscriptions définitives se déroulera en 4 phases, la première phase étant prévue du 26 juillet au 7 août et sera consacrée à l'exploitation des résultats du Bac et la détermination des moyennes nationales minimales pour participer au classement dans certaines

filiales. Cette première phase comprend la période des préinscriptions du 26 au 28 juillet, la période de confirmation des préinscriptions du 29 au 30 juillet, celle du traitement des vœux du 31 juillet au 7 août et la proclamation des résultats des affectations le 7 août au soir. En parallèle, le ministère de tutelle organisera des «portes ouvertes» au niveau des établissements d'enseignement supérieur du 24 au 30 juillet. Pour ce qui est de la deuxième phase, qui se déroulera du 8 au 16 août, elle comprend 3 périodes, à savoir celle

des confirmations, des réorientations, des tests et des entretiens pour les filières concernées du 8 au 12 août, l'ouverture du portail «hébergement» étant programmé du 8 au 15 août. Au cours de cette deuxième phase, il est prévu un second traitement en cas d'échec aux tests, entretiens et demandes de réorientation et ce, du 13 au 15 août au matin, alors que la proclamation des résultats des affectations est prévue pour le 16 du même mois. La troisième phase concerne les inscriptions définitives et s'étalera du 2 au 6 septembre selon le

calendrier établi du ministère de l'Enseignement supérieur. Enfin la 4e et dernière phase sera consacrée au traitement des cas particuliers par les établissements de l'Enseignement supérieur du 2 au 16 septembre et concernera les cas exceptionnels et la réouverture du portail hébergement, bourse et transport. Le ministère a ainsi précisé que la date limite du 16 août 2018 clôturera définitivement les inscriptions au titre de l'année universitaire.

L. A. R.

Tizi Ouzou indétrônable avec un taux de réussite de 69.18%

LA WILAYA de Tizi Ouzou a obtenu un taux de réussite au baccalauréat de 69,18%, soit 8 767 admis sur les 12 673 candidats présents aux épreuves. Selon les statistiques fournies par le directeur de l'éducation de la wilaya Ahmed Lalaoui sur les ondes de la radio locale, ce taux de réussite hisse Tizi Ouzou, pour la 8e fois consécutive, à la première place à l'échelle nationale. Le taux est en recul compa-

rativement aux 71,82% de l'an dernier, mais loin devant la moyenne nationale de réussite à cet examen qui est de 55,88%. La lauréate des bachelières à Tizi Ouzou, Kebaili Lina, a obtenu une moyenne de 18,69/20 et est scolarisée au lycée Dahmani-Mohamed de Boghni, suivie de Belkacem Lina (18,17/20) du lycée Fatma N'Soumeur de Tizi Ouzou et de Ouahab Amine (18,12/20) du lycée Laadlani-

Amar de Maatkas. Huit candidats ont obtenu des moyennes supérieures à 18/20 et 69 des notes au dessus de 17/20. Sur le podium des meilleurs établissements, le lycée Omar-Toumi de Tiggirt arrive en tête avec 94,33% de réussite, suivi des lycées de Bouaassem d'Ath Zemenzer avec 89,77% et Diouani-Mohamed-Said de Makouda avec 89,22%. **Hamid M.**

Insuffisance cardiaque, hypertension artérielle...

Des médicaments à base de Valsartan retirés du marché

Alors qu'une impureté a été décelée dans certains médicaments à base de Valsartan utilisés en cas d'insuffisance cardiaque, d'hypertension artérielle et de post infarctus du myocarde récent, le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière a annoncé jeudi sa décision de retirer, «sur la base du principe de précaution», les lots de 16 spécialités pharmaceutiques à base de Valsartan (seul ou en association). Cette anomalie, qui est apparue au cours de la fabrication de la substance active par le laboratoire chinois, est catégorisée comme probablement cancérigène pour

l'humain mais elle ne représente pas de «risque aigu pour le patient», assure-t-on de même source. La décision de retirer ces lots des laboratoires Inpha Medis, Merinal, Nad Pharmadic et Taphco, intervient suite à l'alerte internationale mettant en garde contre la présence d'une impureté appelée «N-nitroso diméthylamine (NDMA)» contenue dans une substance active fabriquée par la société chinoise Zhejiang Huahai Pharmaceuticals, a précisé le ministère de la Santé dans un communiqué. Dans ce cadre et à l'instar de ce qui se fait à l'échelle mondiale, le ministère de la Santé a instruit les directeurs de

la santé et de la population des wilayas, la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), les fabricants locaux concernés, les officines pharmaceutiques ainsi que les opérateurs en charge de la distribution, de procéder au «retrait immédiat des lots des 16 spécialités pharmaceutiques concernées par le défaut de qualité». Initialement prescrit pour traiter des pathologies cardiovasculaires, les patients concernés qui «suivent un traitement à base de Valsartan ne doivent prendre aucune décision sans en référer à leur médecin traitant concernant la conduite à tenir», a préconisé le ministère. L'alerte vient de l'Agence euro-

péenne du médicament. Le 5 juillet, elle a émis un bulletin de rappel pour le Valsartan produit par Zhejiang Huahai Pharmaceuticals, une compagnie chinoise. De la N-nitrosodiméthylamine (NDMA), une substance classée comme probablement cancérigène chez l'homme, a en effet été retrouvée dans des lots. Face à la présence de cette impureté, la production de cette société a été arrêtée et les médicaments qui en contiennent, tous des génériques, ont été placés en quarantaine par les laboratoires fin juin 2018.

Meriem Benchaouia

Insistant sur le respect du droit de réserve durant l'instruction

Louh annonce la réforme de l'Office de lutte contre la corruption

■ Annonçant la réforme de l'Office central de lutte contre la corruption, mais surtout appelant les magistrats à respecter leur droit de réserve durant le déroulement des procès, Tayeb Louh, ministre de la Justice, garde des Sceaux, qualifiera d'«inconvenant» leur recours aux «espaces d'expression libre» à travers «certaines parties incitant clairement à un retour du pays vers les affres du passé (la décennie noire, ndr)». C'était il y a quelques heures, lors de la cérémonie d'installation de Hocine Nacef, au poste de procureur général auprès de la cour de Tipasa.

Par Lynda Naili

Le ministre de la Justice a qualifié d'«inconvenant» que «des espaces d'expression libre fruités de la démocratie, soient des tribunes à travers lesquelles certaines parties incitent clairement à un retour du pays vers les affres du passé (la décennie noire, ndr) dans lesquels l'Algérie et les Algériens en ont fortement souffert». Dans ce sens, il relèvera les tentatives de certains, qui loin de toute réalité, tentent de semer les dissonances et autres brouilleries, et d'outrepasser la loi... notamment en ce qui concerne le respect de la justice, celui des étapes et des spécificités du procès. Aussi, appellera-t-il les magistrats à respecter leur engagement de réserve, qui dira-t-il leur épargnera de tomber dans d'éventuelles tensions, et à continuer à lutter contre toutes formes de criminalité ainsi que de garantir les droits et les libertés des citoyens. Et Tayeb Louh rappellera que le champ d'intervention de la justice, qui est à la charge de magistrats compétents, conduits par leur conscience professionnelle et la déontologie de profession sous le contrôle du Haut Conseil de la magistrature, demeurera celui déterminé par la Constitution et les lois de la République.

D'ailleurs, à ce propos, afin de lever toute spéculation sur l'installation du nouveau procureur général auprès de la cour de Tipasa et donc sur le départ de son prédécesseur, indiquera que cette mise en poste intervient dans le cadre du mouvement ordinaire opéré mardi dernier par le président de la République dans le corps de la magistrature et qui a touché des présidents de cours, des procureurs généraux, des présidents



PME. Soreyaji, A.

de tribunaux administratifs et des commissaires d'Etat près de tribunaux administratifs.

«Par ailleurs, et conformément aux instructions du président de la République, un groupe de travail restreint sera constitué début septembre en vue d'une réforme de l'Office central de lutte contre la corruption», a déclaré le ministre de la Justice, invité par la présidente de la cour de Tipasa à prendre la parole à l'issue de la cérémonie d'installation de Hocine Nacef au poste de procureur général auprès de la même cour. Rappelant la création de cet organisme en 2006, il dira que sa future réforme vise «à un meilleur renforcement des mécanismes de lutte anticorruption». Toutefois, poursuivra-t-il, «il est de la responsabilité de tous les secteurs ainsi que de la société d'une manière générale

d'activer des mécanismes de prévention, considérés comme les moyens les plus efficaces de lutte contre la criminalité». Citant à propos «le terrorisme» qui dira-t-il, «se place en tête des crimes organisés, destructeur de tout développement et menace la sécurité et la stabilité des sociétés», Tayeb Louh affirmera que «l'Algérie, qui durant les années 1990, grâce à sa justice, à son armée et ses services de sécurité a fait face à ce fléau et a alerté contre cette criminalité et son extension transfrontalière, considère que l'éradication ne peut se faire qu'à travers une approche basée sur le principe de poursuite de la lutte et de la solidarité entre les Etats dans le cadre de la coopération économique internationale positive pour assécher les sources de ce fléau, qu'elles soient idéologiques, sociales,

économiques ou financières», et ce dira-t-il, «au service de la sécurité, de la paix et de la stabilité dans le monde». Au demeurant, Louh indiquera que «le secteur de la Justice, fort de ses réformes et des attributions que lui confère la Constitution demeure le gardien garant qui veillera à établir un Etat de droit et à imposer son autorité». Un objectif qui ne sera atteint qu'à travers «une approche participative au service du pays, loin de toute instrumentalisation politique et autres comptes étroits, où seul l'intérêt de l'Algérie et des Algériens sera le premier et le dernier». Dans ce contexte, il appellera «à faire valoir l'esprit national, la culture de la citoyenneté, la moralisation de la vie publique et à affiner les relations entre les différents acteurs de la société».

L. N.

LA QUESTION DU JOUR

Logique à rebours

Suite de la page une

Des populations sans lien entre elles sont passées du jour au lendemain du simple souci de survie à des demandes d'ordre social aussi pressantes que si leur vie en dépendait impérieusement. On en comptait plusieurs par jour, à différents endroits, chacune et toutes d'une spontanéité totale. On dirait une petite tempête qui se promenait par le pays sans orientation précise, qui s'attardait ici plutôt que là, selon une logique impénétrable, alors même que les stigmates de la guerre contre le terrorisme s'étendaient à tout le pays. Un peuple comprimé sous une chape de terreur se détend comme un ressort quand il retrouve la liberté de ses mouvements et de ses humeurs. Il semble que le moment soit venu pour l'Irak vainqueur de Daech de connaître un épisode paradoxal de ce genre, où les populations veulent tout en même temps et tout de suite. Comme s'il était possible pour Bagdad de reconstruire le pays au rythme d'enfer dont il a été détruit. S'il n'y avait pas cette logique en quelque sorte à rebours aujourd'hui à l'œuvre en Irak, ce serait la coalition de Haider el-Abadi, commandant en chef dans la guerre contre Daech, qui serait sortie largement vainqueur des dernières législatures. On sait qu'il n'en a rien été, qu'elle a au contraire été désavouée par les électeurs, qui lui ont préféré des courants rivaux, mais en veillant cependant à ce qu'elle ne soit pas entièrement balayée. C'est ainsi que le Premier ministre sortant pourrait bien malgré tout rester en poste, mais cette fois-ci sans disposer des mêmes coudées franches qu'auparavant. Les électeurs irakiens ne se sont pas sentis obligés d'assurer son maintien, bien qu'il n'ait pas mérité, bien au contraire. Ce qui prouve bien qu'ils sont libres. Donc imprévisibles.

M. H.

Le RND répond au FLN

Le soutien de Bouteflika depuis 1999, une position «constante» du parti

Répondant aux déclarations récentes de Djamel Ould Abbas, secrétaire général du FLN, qui accusait Ahmed Ouyahia d'avoir exercé un chantage au candidat Abdelaziz Bouteflika, lors de son premier mandat en 1999, le RND recadre le SG du vieux parti et affirme la «position constante du parti» et «le soutien inconditionnel au moudjahid Abdelaziz Bouteflika depuis 1999». «Le soutien inconditionnel au moudjahid Abdelaziz Bouteflika depuis 1999 est une

position constante du parti émanant de sa conviction de l'importance de poursuivre le renforcement des acquis réalisés par l'Algérie, sous la direction du président de la République, Abdelaziz Bouteflika», a en effet déclaré le RND dans un communiqué publié sur son site officiel en riposte aux éclaircissements donnés mercredi dernier par le bureau politique du parti du Front de libération nationale (FLN) au sujet des déclarations de son secrétaire général sur les

consultations ayant précédé la candidature de Abdelaziz Bouteflika lors de la présidentielle de 1999. Et au RND d'expliquer que «la position personnelle du secrétaire général du parti à l'époque avait amené les dirigeants du parti RND à retirer la confiance à Tahar Benbaibèche et à nommer Ahmed Ouyahia à la tête du parti». Rappelant que cette polémique a éclaté après que les médias aient relayé les déclarations faites mardi dernier par le secrétaire général du FLN

lors d'une conférence de presse au cours de laquelle il avait évoqué «des négociations» précédant l'élection présidentielle de 1999, qui auraient réuni le candidat Abdelaziz Bouteflika avec des personnalités politiques dont l'ancien président du parti du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Mahfoud Nahnah. Suite à quoi, le bureau politique du vieux parti a publié avant-hier sur son site internet une mise au point selon laquelle les déclarations de son secrétaire

général n'étaient pas à l'égard du fondateur du MSP, mais à l'endroit du chef du RND Ahmed Ouyahia. Pour le BP du FLN, «les propos de son secrétaire général ont été détournés (par la presse) car en réalité ils étaient destinés à Ahmed Ouyahia». Et pour cause, poursuivra le communiqué du FLN, Ould Abbas, dans son discours «avait loué les qualités de l'ex-leader du MSP, qui avait une relation d'amitié étroite avec le président de la République».

Sara A.

Publiée au dernier Journal officiel

La LFC 2018 entre officiellement en vigueur

■ Publiée le quinze juillet dernier au Journal officiel (JO), la loi de finances complémentaire (LFC) pour l'exercice 2018 est désormais en vigueur. Enonçant plusieurs mesures de différents ordres, la LFC 2018 instaure notamment «les voies et moyens» permettant de «rétablir l'équilibre financier du budget de l'Etat», peut-on lire sur ledit document.

Par Lynda Naili

A ce titre, évoquant l'instauration du droit additionnel provisoire de sauvegarde (DAPS) en matière de commerce extérieur, un mécanisme devant mettre fin aux importations particulièrement des produits finis actuellement soumis à la suspension provisoire à l'importation, et d'autres produits fabriqués en Algérie, ledit document indiquera que «le taux de ce droit est fixé entre 30% et 200%». Il est à noter, à ce propos, que la mise en application du DAPS est, d'après Saïd Djellab, ministre du Commerce, attendue pour septembre prochain.

En outre, soulignant que «les règles d'assiette, de liquidation, de recouvrement et de contentieux applicables en matière de droit de douane sont étendues au droit additionnel provisoire de sauvegarde», «aucune exonération ne peut être accordée au titre du droit additionnel provisoire de sauvegarde», est-il précisé, tout en ajoutant que «la liste des marchandises soumises au droit additionnel provisoire de sauvegarde et les taux correspondants sont déterminés périodiquement par voie réglementaire». Ainsi, le produit de cette taxe est affecté au «Fonds national pour la maîtrise de l'énergie et pour les énergies renouvelables et la cogénération», note ledit document.

Par ailleurs, notant l'ouverture d'un crédit de quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatre milliards quatre cent soixan-

te-deux millions deux cent trente-trois mille DA pour les dépenses de fonctionnement des différents départements ministériels ainsi qu'un crédit de quatre mille quarante-trois milliards trois cent seize millions vingt-cinq mille DA pour les dépenses d'équipement qui seront aussi réparties par secteur, la LFC 2018, dans son article 10, a modifié les dispositions de l'article 125 portant loi de finances pour 2018, et annonce dans son article 125 qu'«il est prévu, au titre de l'année 2018, un plafond d'autorisation de programme d'un montant de deux mille sept cent soixante-dix milliards cinq cent six millions neuf cent trente-six mille dinars réparti par secteur».

Enfin, s'agissant des diverses dispositions applicables aux opérations financières de l'Etat, il est indiqué qu'«à l'exception des dispositions régissant les bonifications accordées aux investissements réalisés dans les zones des Hauts-Plateaux et du Sud, des dispositifs d'aide à la création d'emplois (Ansej, Cnac et Angem) qui demeurent en vigueur, ainsi que celles relatives au secteur de l'agriculture et de la pêche, régies par des dispositions particulières, les bonifications par le Trésor des taux d'intérêts des crédits accordés par les banques et les établissements financiers pour le financement de projets d'investissement, seront fixées par voie réglementaire ultérieurement». Ceci, avant de souligner que «le montant des intérêts pendant la période de différé, ainsi que le coût de la



PH/D. R.

bonification précompté par les banques et les établissements financiers sont imputés au compte de «Bonification du taux d'intérêt sur les investissements» du Trésor». Et ce, «en raison du caractère stratégique de ces programmes ou de leur importance pour l'économie nationale», conclura le même article.

Rappelant, à ce sujet, qu'à l'examen du projet de loi portant sur la LFC 2018 en Conseil des ministres en juin dernier, le chef de l'Etat, dans le contexte d'une

situation financière difficile, afin de réguler une facture des importations en hausse perpétuelle mais aussi en vue de promouvoir la production nationale, a appelé les opérateurs économiques «à tirer profit de la démarche de sauvegarde temporaire que le pays a mis en place en matière de commerce extérieur pour accroître leurs investissements et augmenter la production de biens et de services afin de satisfaire la demande locale et de diversifier les exportations du pays».

L. N.

Parlement européen

L'Algérie, un «pilier important» dans la stabilité de la région du Sahel

L'Algérie est un «pilier important» dans la stabilité de la région du Sahel, a indiqué, jeudi à Alger, le président de la Commission des Affaires étrangères (AFET) du Parlement européen, David Mc Allister. «Nous considérons, à l'Union européenne, que l'Algérie est un pilier important dans la stabilité de la région (du Sahel)», a déclaré à la presse Mc Allister, au terme de son audience avec le ministre des Affaires étrangères, Abdelkader Messahel. Mettant l'accent sur le renforcement de la coopération parlementaire entre l'Algérie et l'UE, Mc Allister a précisé qu'il conduisait une délégation composée de sept partis politiques et sa première halte a été la Tunisie avant de venir en Algérie. Il a, en outre, qualifié la mise en place, il y a deux années, d'un comité de coopération entre l'Assemblée populaire nationale (APN) et le Parlement européen de «grand pas», soulignant que la coopération entre l'UE et les autres pays doit inclure le volet parlementaire. De son côté, M. Messahel a considéré son entretien avec Mc Allister de «rencontre constructive» pour les deux parties, ce qui a permis d'évoquer, a-t-il dit, les relations entre l'Algérie et l'UE. «Nous avons abordé la situation en Algérie, notamment les étapes franchies depuis 1999 dans l'édification de l'Etat de droit et de la démocratie», a-t-il relevé, précisant, à ce propos, que «le mérite revient au président de la République, Abdelaziz Bouteflika, et à la politique de bonne gouvernance qu'il a prônée depuis son élection». Pour ce qui est de la situation dans la région, M. Messahel a indiqué que cette rencontre a permis à l'Algérie d'«apporter plus d'explications sur son approche dans la résolution des problèmes et des conflits». En ce sens, il a réaffirmé «la

nécessité de résoudre les conflits par le dialogue et la réconciliation», soulignant en ce qui concerne la Libye que l'Algérie «soutient le dialogue entre les Libyens eux-mêmes, une solution dans le cadre de l'application du plan des Nations unies, ainsi l'application de la feuille de route de l'Envoyé spécial de l'ONU en Libye, Ghassane Salamé». S'agissant du Sahara occidental, M. Messahel a affirmé que «nous sommes pour l'application de toutes les décisions et les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU, comme nous soutenons l'envoyé spécial du SG des Nations Unies pour le Sahara occidental, Horst Kohler, dans les efforts qu'il déploie», ajoutant qu'il a évoqué avec Mc Allister la situation au Sahel et la lutte antiterroriste, ainsi que la lutte contre le crime organisé et la migration clandestine.

Ouyahia reçoit la délégation de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a reçu, jeudi à Alger, une délégation de la Commission des Affaires étrangères du Parlement européen (AFET), conduite par son président, David Mc Allister, indique un communiqué des services du Premier ministre. La délégation de l'AFET effectue une visite de travail à Alger qui s'inscrit dans le cadre du dialogue interparlementaire entre l'Algérie et l'Union européenne, couronné par l'institution d'une commission parlementaire mixte, ajoute la même source. L'audience s'est déroulée en présence du ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda.

Malek Y.

Remerciements

La famille Ait Akil, parents et alliés, remercient tous ceux qui ont partagé leur douleur suite au décès de leur très cher père et grand-père, Aït Akil Boussad «davou» survenu le 19 juillet 2018 à l'âge de 88 ans. Ils demandent à tous ceux qui ont connu et apprécié le défunt d'avoir pour lui une pieuse pensée. Puisse Dieu Tout-Puissant l'accueillir en Son Vaste Paradis



A Dieu nous appartenons et à Lui nous retournons

Investissements

Le département d'Etat évoque «des opportunités considérables» en Algérie

■ L'Algérie représente une destination attractive pour les investisseurs américains, a indiqué jeudi le département d'Etat, qui évoque «des opportunités considérables» dans pratiquement tous les secteurs économiques.

Par Assia D.

Dans son rapport 2018 sur le climat d'investissement dans le monde, le département d'Etat relève que l'Algérie est «un marché lucratif», offrant un potentiel important pour les compagnies américaines en matière d'investissement. Citant des représentants du secteur privé américain opérant en Algérie, le rapport souligne que «plusieurs secteurs offrent potentiellement des opportunités considérables de croissance à long terme pour les entreprises américaines». «De nombreuses entreprises ont signalé avoir enregistré des bénéfices annuels à deux chiffres», précise le rapport qui indique qu'il existe des opportunités dans pratiquement tous les secteurs de l'économie algérienne. Pour les investissements importants «les secteurs ciblés comprennent l'agriculture, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, l'industrie, l'énergie (fossile et renouvelable), la construction et la santé», énumère ce rapport qui évoque un «investissement hautement gratifiant couplé à un environnement politique et sécuritaire stable» favorable aux affaires. Le département de Mike Pompeo, rappelle à ce titre le programme de diversification de

l'économie, mis en œuvre par le gouvernement pour doper la croissance dans le sillage de la baisse des cours de pétrole avec un focus sur l'investissement direct étranger. Le gouvernement algérien poursuit son objectif de diversification de l'économie en mettant l'accent sur les moyens d'attirer les investissements directs étrangers pour stimuler l'emploi et substituer les importations par une augmentation de la production locale, constate le département d'Etat, mettant en avant le nouveau code de l'investissement qui a institué des «exonérations fiscales lucratives» ainsi que d'autres incitations à l'investissement. Cependant le rapport note que les entreprises américaines doivent surmonter certains défis comme la concurrence des prix de la part des entreprises françaises, turques et chinoises.

Les grandes entreprises s'accrochent de la règle 51/49

Si le département d'Etat soutient que la règle dite «51/49», régissant l'investissement étranger, «pose des défis» aux investisseurs américains, il constate que cette mesure «entrave» en particulier l'accès des PME au marché algérien car ces petites et



moyennes entreprises ne disposent pas de ressources humaines et financières qui leur permettent de répondre aux exigences de l'investissement. A l'opposé, les grandes compagnies qui créent de l'emploi et disposent d'un savoir-faire et d'équipements trouvent «des moyens créatifs» pour investir dans le cadre de cette mesure, extirpée du code de l'investissement en 2016. Le rapport relève que le gouvernement et plusieurs investisseurs étrangers sont d'accord sur le fait que l'institution de mesures adaptées peut atténuer l'effet de cette disposition en permettant au partenaire étranger d'assurer

le management de la joint-venture et même en devenir le plus grand actionnaire. Se référant aux explications apportées par le gouvernement à ce sujet, le document rappelle que l'institution de cette mesure a été motivée par le besoin d'«empêcher la fuite des capitaux, protéger les entreprises algériennes et fournir aux compagnies étrangères une expertise locale». «Il y a peu de lois restreignant l'investissement étranger» en Algérie, relève-t-il.

Au chapitre des facilitations à l'investissement, le document note que le portail d'information en ligne dédié à la création d'entreprises (www.jecreemonentre-

prise.dz) est clair, bien conçu, permet une navigation rapide «et répertorie un maximum de neuf étapes impliquant sept agences pour créer une entreprise. Citant le dernier rapport de Doing Business, le rapport note que l'Algérie a enregistré une amélioration dans deux indicateurs mesurés par ce classement à savoir la facilité de raccordement à l'électricité et l'obtention de permis de construire. Au plan financier, les banques en Algérie affichent une solide santé financière malgré la baisse des liquidités. Les actifs non performants du secteur bancaire avoisinent un taux de 5%, qui représente la norme pour les marchés émergents. En parallèle, le marché financier, adéquatement réglementé, fonctionne efficacement malgré sa petite taille, précise le rapport qui rappelle l'objectif de l'Algérie d'atteindre une capitalisation boursière de 7,8 milliards de dollars dans les cinq prochaines années. Concernant le transfert de dividendes soulevé par quelques entreprises américaines, le rapport affirme qu'il «y a peu de restrictions légales à la conversion, au transfert et au rapatriement des fonds». Il explique que certaines difficultés constatées «résultent plutôt des procédures que de limites imposées par la loi».

A. D.

Prix

Le pétrole à plus de 73 dollars vendredi à Londres

Les prix du pétrole montaient hier en cours d'échanges européens à plus de 73 dollars le baril, alors que l'Arabie saoudite a affirmé la veille vouloir limiter sa production pour ne pas entraîner une surabondance de l'offre. Dans l'après midi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en septembre valait 73,18 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en hausse de 60 cents par rapport à la clôture de jeudi. Dans les échanges élec-

troniques sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTI) pour le contrat d'août, dont c'est le dernier jour de cotation, prenait 92 cents à 70,38 dollars. Le marché estival est particulièrement volatil, alors que de nombreux risques pèsent sur l'offre, au Venezuela, en Libye et en Iran, mais également sur la demande, avec les tensions commerciales accrues. Par ailleurs, l'Arabie saoudite, premier exportateur mondial, a

augmenté ses exportations en juin, ce qui a contribué à une nette baisse des prix depuis le début du mois. Le gouverneur saoudien de l'Opep (Organisation des pays exportateurs de pétrole) a affirmé cependant que les exportations du Royaume n'augmenteraient pas en juillet et reculeraient légèrement en août, a rapporté l'agence Bloomberg.

«Le Brent a reculé de plus de 8% depuis le début du mois», a constaté Jasper Lawler, analyste

chez London Capital Group. «Les données gouvernementales montrent que les Etats-Unis produisent à un niveau record, l'Opep a assoupli son contrôle de sa production et la Libye est de retour sur le marché», a-t-il énuméré. Par ailleurs, le dollar a reculé, ce qui a fait gagner du pouvoir d'achat aux investisseurs utilisant d'autres devises pour acheter des barils dont le prix est fixé en monnaie américaine.

Faiza O./APS

Changes

L'euro progresse face au dollar

L'euro montait face au dollar hier, et la livre sterling se reprenait après un nouvel accès de faiblesse, tandis que le yuan reculait encore face au billet vert. Dans la matinée de vendredi, la monnaie unique européenne montait à 1,1670 dollar, contre 1,1642 dollar jeudi soir et 1,1639 dollar mercredi soir. La devise européenne était aussi en hausse face à la monnaie nipponne à 131,08 yens contre 130,94 yens jeudi soir. Le dollar reculait légèrement face au yen à 112,33 yens contre 112,47 yens jeudi soir. Le billet vert a fléchi jeudi après la diffusion de commentaires du président américain. Il a affirmé n'être «pas content» de la politique monétaire menée par la Réserve

fédérale, qui relève progressivement les taux d'intérêt, et a dénoncé la montée du dollar tout en s'alarmant de la «chute» de la monnaie chinoise, en pleine guerre commerciale sino-américaine. Le yuan, déjà tombé jeudi à ses plus bas niveaux depuis un an face au billet vert, est descendu vendredi matin jusqu'à 6,7943 pour un dollar avant de se redresser. Dans la matinée, il valait 6,7688 yans pour un dollar. Cette baisse offre «une compensation non négligeable aux exportateurs chinois pour leur perte de compétitivité liée à la hausse des droits de douane américains», a relevé Rajiv Biswas, économiste du cabinet IHS Markit. Le yuan a perdu près de 10% de sa valeur

depuis le mois d'avril. De son côté, la monnaie britannique récupérait vendredi matin d'une semaine chahutée, et d'une nouvelle forte baisse de jeudi. En cours de séance, la livre a touché un nouveau plus bas de 10 mois face au billet vert à 1,2958 dollar pour une livre et depuis quatre mois face à l'euro, à 89,55 pence, affectée par des ventes au détail au Royaume-Uni en dessous des attentes et sur fond de tensions renforcées autour des négociations du Brexit. Dans un document publié jeudi, Bruxelles a appelé les pays de l'Union européenne à «intensifier» leur préparation à tous les scénarios possibles pour le Brexit, dont celui d'une «rupture brutale» avec

Londres, de plus en plus redoutée face aux incessantes turbulences politiques fragilisant le gouvernement britannique. «Les commentaires au sujet d'un scénario européen «apocalyptique» préparé en cas de sortie sans accord du Royaume-Uni de l'UE, ont ajouté une pression supplémentaire sur la livre», a indiqué Ray Attrill, à la tête de FX strategy dans une note à ses clients. Le gouvernement britannique a indiqué vouloir «intensifier» les négociations avec l'Union européenne afin de parvenir au meilleur accord possible pour son divorce avant une réunion avec le négociateur de l'UE Michel Barnier.

R.E.

Ouargla

Adoption d'un budget supplémentaire de 16,6 milliards DA

■ Un budget supplémentaire (BS) de 16,6 milliards DA de la wilaya de Ouargla pour l'année en cours a été adopté à l'unanimité au terme des travaux de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée populaire de la wilaya (APW) de Ouargla.



Par Hocine A.

Le BS-2018 a consacré environ deux milliards DA pour le fonctionnement ainsi que 14,9 milliards DA pour l'équipement, avec l'approbation de diverses opérations de développement, notamment celles ayant un lien direct avec le cadre de vie général du citoyen, tels que l'aménagement urbain, l'eau potable et le renforcement des réseaux d'électricité et du gaz, en plus de la mise à niveau des installations sportives et juvéniles et la préservation du patrimoine. Il s'agit, entre autres opérations, de la réalisation de la route dédoublée menant vers la ville d'El-Menea (wilaya de Ghardaïa) à partir de la nouvelle gare routière (Ouest de la ville de Ouargla), l'acquisition d'une subvention au profit de l'Agence de wilaya de gestion et de régulation foncière urbaine pour assurer le suivi des projets

de viabilisation des lotissements sociaux, l'extension du réseau électrique et l'installation de nouveaux transformateurs, l'extension du réseau de gaz à certaines localités en gaz naturel et l'étude du système hydraulique à travers la wilaya. Parmi les opérations retenues figurent aussi l'achèvement des travaux de la réalisation d'un château d'eau dans la commune de Bennacer (wilaya déléguée de Touggourt), la mise en place d'un plan permanent pour le secteur sauvegardé du ksar de Ouargla, la réhabilitation de structures sportives, l'acquisition de bassins mobiles de natation pour enfants et l'aménagement d'espaces verts. Lors des débats, les élus ont déploré la «faiblesse» du BS-2018 par rapport aux années précédentes, malgré les lacunes et les besoins enregistrés dans plusieurs secteurs, eu égard aux mesures prises par l'Etat pour rationaliser les dépenses publiques, en soulignant l'importance des recommandations des autorités centrales visant à l'épuisement de toutes les procédures pour augmenter le niveau de recouvrement des recettes, en particulier les recettes fiscales et immobilières. Des points en rapport notamment à l'étude et l'adoption du compte administratif de la wilaya, ainsi que des rapports sur les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur ont été au programme de cette deuxième session ordinaire de l'APW de Ouargla (11-18 juillet) qui s'est déroulée en présence des élus et de l'exécutif de la wilaya.

H. A./APS

Tébessa

Lancement des travaux de 3 000 logements AADL à Boulhaf Dir

Les travaux de réalisation de 3 000 logements de la formule location-vente de l'Agence nationale d'amélioration et développement du logement (AADL) ont été lancés jeudi dans la commune de Boulhaf Dir (Tébessa). Le lancement des travaux a été donné en présence des autorités locales, du DG de l'Agence AADL, Saïd Rouba, ainsi que des membres de l'association locale des souscripteurs AADL. Engagé sur un terrain de plus de 250 000 m² pour un délai de réalisation de 30 mois, le projet comprend également trois écoles primaires, deux CEM (collège d'enseignement moyen), un lycée, un siège de sûreté urbaine, une mosquée et des

locaux de commerce, selon les explications onnées sur site. Le projet AADL 2 à Tébessa a connu de multiples problèmes durant plus de 5 ans ayant amené à la résiliation du contrat de la société chargée de la réalisation et un nouveau contrat a été conclu avec une société étrangère pour réaliser et livrer le projet dans le délai, a affirmé le DG d'AADL. «Tous les moyens matériels et humains, nécessaires pour garantir le bon déroulement des travaux, incluant le recours à une équipe importante de bureaux d'études, seront mobilisés par les autorités locales et la direction générale de l'AADL en application des instructions du ministère de tutelle», a-t-il affir-

mé. Il sera procédé, a ajouté M. Rouba, «avant la fin de l'année en cours» au lancement du projet complémentaire portant sur la réalisation de 1 600 autres unités réparties sur les communes de Bir El Ater, El Ouenza, Chréa et Laouinet en plus de 1000 autres unités pour la commune de Tébessa, dont le site sera choisi ultérieurement. Le DG de l'AADL a fait état de l'adoption par la direction générale de l'AADL d'une application spéciale assurant le suivi de tous les projets de l'agence à l'échelle nationale pour mieux satisfaire les demandes et attentes des souscripteurs.

S.H.

Oran

Essais techniques de l'ascenseur électrique reliant le boulevard de l'ALN à la gare maritime

L'ascenseur électrique reliant la gare maritime du port d'Oran au boulevard Front-de-Mer (ALN) est entré, depuis quelques jours, en phase d'essais techniques avant sa mise en service «imminente» au grand public, a-t-on appris jeudi auprès de la direction locale des transports. «La mise en service de cet équipement ne saura tarder. Les essais techniques sont sur le point d'être achevés et tout fonctionne comme prévu», s'est réjoui Mokhtar Rezzouk, le directeur local des transports. «L'ascenseur permettra de relier en une minute le port d'Oran au boulevard de l'ALN. Il devrait ainsi régler un épineux problème de transport que rencontre les voyageurs ou leurs accompagnateurs», ajoute le même responsable. Ce nouveau moyen de transport assurera le déplacement de milliers de personnes sur une descente de 60 mètres vers leurs lieux de travail, notam-

ment les travailleurs du port d'Oran, les agents de la police des frontières, des douanes, des services de transit, ainsi que les voyageurs, les pêcheurs et également les personnes qui fréquentent les restaurants spécialisés poissons situés à proximité du

port. Ce moyen de transport est attendu par bon nombre de personnes puisque plusieurs directions sont implantées au niveau du port d'Oran, sans oublier les habitants de la Corniche, ou tout simplement toutes les personnes qui désirent se rendre au port.

Ainsi, en quelques minutes seulement les différentes rotations permettront le transport de centaines de personnes. Le projet devait être lancé en 2009. Il a été toutefois retardé jusqu'en 2013, mais sans pour autant qu'il ne voit le jour étant donné que les

travaux ont été vite gelés. Ce n'est que depuis un peu plus d'une année qu'ils ont réellement redémarré. Cette fois-ci s'est avérée la bonne, au grand bonheur des citoyens et des travailleurs activant dans les lieux.

F.K./APS

M'sila / Pôle agricole El Markeb

Plus de 40 000 qx d'ail entreposés menacent détérioration

Plus de 40 000 quintaux de la récolte d'ail obtenue au pôle agricole El Markeb dans la commune de Maârif (M'sila) souffrent de mévente, ont déploré plusieurs agriculteurs de la région, craignant sa détérioration. Les bonnes conditions de la saison actuelle ont permis d'augmenter de 5 000 quintaux la récolte comparativement à la saison précédente, ont indiqué les producteurs soulignant que faute de chambre froides, l'ail est stocké d'une manière traditionnelle dans des entrepôts ou, encore, tassé en plein air sous la chaleur qui hâte détérioration. L'ail de cette région est d'une qualité supérieure avec des bulbes de grande taille mais se vend très mal

auprès des marchands de gros qui évoquent une abondante production à l'échelle nationale», ajoutent ces paysans. Messaoud B., producteur de la région, assure avoir investi près de 2 millions DA mais n'a réussi à vendre que de quoi couvrir à peine 20 % de son investissement. Il atteste également «attendre avec impatience» ainsi que les autres agriculteurs que des marchands pointent pour sauver leur récolte et la saison. De leur côté, les services de wilaya chargés de l'agriculture ont indiqué que «la problématique réside dans l'absence d'aire de stockage au froid pour l'ail comme pour les autres produits agricoles», relevant que les seules

chambres froides disponibles appartiennent à un privé installé dans la région de Maâdher à Boussaâda. Pour les directions des services agricoles et du commerce, «la production d'ail de la saison a été profuse et le problème de mévente est lié à la loi de l'offre et de la demande». Si les paysans de la région d'El Markeb avaient réussi à surmonter le problème de tarissement du forage de la région en demandant collectivement le forage d'un autre, il leur sera «plus ardu de surmonter la problématique de mévente de leur récolte d'ail, considère un membre de la Chambre locale de l'agriculture.

R.R.



Produits originaires du Sahara occidental

Des eurodéputés alertent l'UE sur une «grave violation» des arrêts de la CJUE

■ Trois parlementaires européens ont saisi dans une lettre ayant le caractère «urgent», les plus hautes autorités de l'Union européenne sur «une grave violation de la législation de l'UE, de la jurisprudence de la Cour de justice européenne et du droit public international, s'agissant du commerce de produits et biens originaires du Sahara occidental».

Par Farid M.

Les trois eurodéputés, Barbara Lochbihler, Helga Trüpel et Bodil Valero, s'appuyant sur des sources d'informations crédibles et fiables, ont fait état dans cette lettre d'«un navire du nom de Le Bente, battant pavillon néerlandais, transportant des produits provenant des territoires sahraouis occupés, qui est actuellement en route vers le port allemand de Brême et devrait arriver le 19 juillet». Dans cette lettre adressée aux principaux commissaires de l'UE, respectivement Federica Moghenni, haute représentante pour les Affaires étrangères, Cecilia Malmström, commissaire au Commerce et Pierre Moscovici, commissaire aux affaires financières et économiques, se disent «préoccupés par cette évolution», car cela va impliquer une violation directe des récents arrêts de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) sur de l'accord commercial UE-Maroc du 21 décembre 2016 (C-104/16) et de l'accord de pêche du 27 février 2018 (C-266/16), invalidés par l'inclusion des territoires sahraouis occupés dans ces conventions. «Nous souhaitons attirer immédiatement votre attention sur une question urgente qui pourrait impliquer une violation grave de la législation de l'UE, de la jurisprudence de la Cour européenne de justice et du droit international public, en relation avec le commerce européen de marchandises originaires du Sahara occidental», ont alerté dans leur document ces trois parlementaires européens. Ils ont également mentionné que le navire en question «aurait été chargé de farine de poisson au port de Laâyoune, ville qui se trouve dans la partie occupée du Sahara occidental et que les autorités marocaines auraient délivré les documents de navigation et les certificats d'origine nécessaires pour le transfert de ces marchandises». Les députés du Parlement européen ont souligné, dans cette lettre, qu'en vertu de ces arrêts de la Cour de justice européenne, l'accord d'association UE-Maroc, ainsi que l'accord de pêche ne s'appliquent pas aux territoires et

aux eaux du Sahara occidental, car ils ne respectent pas le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui comme le stipulent les résolutions des Nations unies. Affirmant que «le peuple sahraoui a le droit à l'autodétermination incluant le droit à la souveraineté permanente sur ses ressources naturelles», les eurodéputés ont ajouté que le peuple sahraoui doit donner son consentement aux autres parties d'exporter les produits de son territoire. Dans ce contexte, les élus du Parlement européen ont souligné que «toute importation dans l'UE à partir des territoires sahraouis occupés n'a actuellement aucune base légale dans le cadre des accords bilatéraux UE-Maroc». A cet effet, ils demandent à la Commission européenne, «en tant que gardienne de la justice européenne», de saisir les autorités allemandes compétentes en vue de prendre les mesures appropriées, notamment en application de la note sur les implications douanières de l'arrêt de la justice européenne sur l'invalidation des accords com-

merciaux et de pêche UE-Maroc, avant l'arrivée du navire à Brême le 19 juillet. Cette missive des députés européens intervient au moment où l'accord de pêche UE-Maroc a pris fin officiellement le 14 juillet 2018, avec l'ordre donné à la flotte européenne de cesser l'activité de pêche dans les eaux territoriales sahraouies, en vertu de l'arrêt de la Cour de justice européenne (CJUE). Dans cette optique, le président de l'autorité sahraouie du pétrole et des mines, Ghali Zubair, a affirmé mercredi soir que «l'accord de pêche UE-Maroc a pris fin officiellement le 14 juillet 2018», précisant que «la flotte européenne avait reçu l'ordre de quitter les eaux territoriales du Sahara occidental la nuit du dimanche 14 juillet 2018». M. Zubair a expliqué, dans ce sillage, que «les Etats européens, notamment ceux de la rive Nord, ont refusé catégoriquement de renouveler cet accord de pêche après la décision de son invalidation par la Cour de justice européenne qui avait statué que le Sahara occidental ne faisait pas partie du



Maroc et que les accords signés par le Maroc avec l'Union européenne ne pouvaient pas inclure d'aucune manière les territoires du Sahara occidental». Il est à rappeler que le Front Polisario avait annoncé lundi son intention de faire appel devant la Cour européenne de justice contre la décision du Conseil de l'Union qui a permis à la Commission d'entamer des négociations pour le renouvellement de l'accord de

pêche avec le Maroc incluant les eaux territoriales du Sahara occidental. Le Front Polisario avait condamné fermement cette décision prise par le Conseil de l'Union européenne incluant les territoires sahraouis occupés, dénonçant «un passage en force qui méprise le droit international et les décisions de la Cour de la justice européenne qui avait invalidé ces accords».

F. M./Agences

Maroc

Les détenus du Hirak refusent leur transfert vers différentes prisons d'Al Hoceïma

Les 53 militants détenus du mouvement Hirak du Rif ont refusé leur transfert de Casablanca à différentes prisons de la région d'Al Hoceïma, après avoir été prévenus par la direction de l'établissement pénitentiaire qu'ils devront être séparés en groupes avant d'être dispersés dans différentes prisons, a annoncé le coordinateur du comité de défense des détenus, l'avocat Mohamed Aghnaj, cité jeudi par les médias marocains. Après avoir entamé puis suspendu une grève de la faim illimitée pour protester contre leurs conditions de détention, ainsi que les lourdes peines dont ils écotent de 1 à 20 ans de prison ferme, les détenus du mouvement Hirak ont refusé, selon le coordinateur du comité de défense des détenus, leur transfert vers des prisons d'Al Hoceïma, ont ajouté les mêmes sources. Leur ayant rendu visite, mardi dernier, l'avocate Asma Elouadié a confirmé, de son côté, que la direction de l'établissement pénitentiaire avait distribué aux détenus des formulaires à remplir à cet effet. Ce qu'ils ont tous refusé catégorique-

ment, a-t-elle affirmé. Le coordinateur du comité de défense des détenus du Hirak du Rif, l'avocat Mohamed Aghnaj, n'a pas écarté l'éventualité d'un transfert sous peu de ces détenus incarcérés actuellement à la prison de Oukacha (Casablanca) vers d'autres prisons. Selon cet avocat, «la direction pénitentiaire leur a demandé où ils aimeraient être transférés sous le prétexte de les rapprocher de leurs familles», ajoutant que la direction de prison avait commencé à les préparer à ce transfert en les séparant en petits groupes distincts. L'avocat a fait savoir mercredi que le leader du mouvement, Nasser Zefzafi, se trouve dans «un groupe de 7 personnes dans l'aile 6 de la prison». «Un troisième groupe réunissant le même nombre de détenus et dans lequel se trouve le numéro 2 du mouvement Nabil Ahamjik est, lui, dans l'aile 4», a-t-il mentionné. «Cette répartition a été effectuée dans cette prison depuis le 6 juillet dernier», a soutenu Mohamed Aghnaj, qui s'est rendu mardi dernier chez les détenus. Le coordinateur du comité de défense du Hirak

a fait savoir également que la direction de la prison avait invité les militants emprisonnés «à présenter des demandes de grâce royale», soulignant que certains avaient accepté, alors que d'autres étaient contre cette proposition vu qu'ils sont considérés comme des prisonniers politiques injustement condamnés. «Ceci a donné lieu à certaine division entre les militants», a encore confié l'avocat, dénonçant «une démarche visant à semer la zizanie» entre les acteurs du mouvement contestataire rifain. «En cas de transfert, les avocats, en majorité issus du barreau de Casablanca, auront du mal à remplir leur mission auprès des détenus en n'ayant plus la possibilité de leur rendre visite aussi régulièrement en raison de la distance qu'ils devraient parcourir», a tenu à signaler le coordinateur du comité de défense. Selon l'avocat, le procès en appel des détenus du mouvement Hirak est attendu probablement au mois de septembre prochain.

Sara H./APS

Libye

Sarraj appelle à une position internationale ferme pour mettre fin aux divisions politiques

Le Chef du gouvernement libyen d'union nationale (GNA) Fayez al-Sarraj a appelé à une «position internationale ferme, décisive et unie» qui permettra de mettre fin aux divisions politiques dans son pays, déplorant «l'ingérence négative de certaines parties», ont rapporté les médias libyens. M. Sarraj a lancé cet appel mercredi à l'occasion d'une rencontre en Tunisie avec les ambassadeurs des Etats-Unis, du Royaume-Uni, d'Italie, de France, d'Allemagne, de Russie et de Chine, de l'émissaire de l'ONU

et du représentant de l'Union européenne en Libye, ont rapporté des médias locaux. «Chaque fois que nous faisons un pas vers la réconciliation, nous faisons face à ceux qui nous ramènent un pas en arrière», a-t-il déploré, estimant que la conférence de mai dernier sur la Libye près de Paris avait constitué «la dernière tentative de parvenir à un consensus, envers lequel les attitudes internationales ont varié». «Certains de ceux qui ont participé à la conférence ont profité de ces disparités pour renoncer à leurs décisions et

échapper à leurs obligations. Il y a aussi ceux qui ont gravement violé leurs décisions, comme ce qui s'est passé dans les ports», a-t-il ajouté, en référence aux terminaux pétroliers récemment repris en main par le chef de l'armée libyenne Khalifa Haftar. «Ces divisions politiques ne se seraient pas poursuivies si les obstruc-teurs avaient eu à faire face à une position internationale ferme, décisive et unie», a déclaré M. Sarraj, affirmant que «l'ingérence négative» de certains pays de la région «et d'ailleurs prolonge la situation

actuelle, tandis que les obstruc-teurs se nourrissent de ces positions contradictoires». M. Sarraj a dénoncé certains pays, sans les citer, qui a-t-il dit, «soutiennent certaines parties au conflit» et «fournissent même des armes à ces parties en dépit de l'embargo sur les armes». «La patience a des limites face à ce laxisme de la communauté internationale, laquelle a perdu beaucoup de sa crédibilité dans la rue libyenne à cause de sa politique parfois de deux poids, deux mesures», a dénoncé encore Fayez Sarraj.

Bien que les parties libyennes aient signé un accord de paix par-rainé par l'ONU en 2015, le pays demeure politiquement fragilisé par des divisions internes. La France avait accueilli en mai dernier une conférence à La Celle-Saint-Cloud, près de Paris, en présence des différentes parties pour mettre fin à la crise politique. Celles-ci ont, à l'époque, convenu d'organiser des élections présidentielle et législatives le 10 décembre prochain.

R. M.



États-Unis

Après Helsinki, Trump invite Poutine à Washington

■ En pleine polémique sur le sommet d'Helsinki, Donald Trump persiste et signe : il a fait savoir jeudi qu'il avait invité Vladimir Poutine à Washington à l'automne afin de «poursuivre le dialogue» avec l'homme fort du Kremlin.

Par Rosa C.

Accusé par ses détracteurs, mais aussi nombre d'élus de son parti, de s'être montré beaucoup trop conciliant avec son homologue russe, le président américain s'en est pris avec virulence aux journalistes coupables à ses yeux de ne pas avoir souligné le «grand succès» de leur face-à-face. Selon Sarah Sanders, porte-parole de la Maison-Blanche, des discussions sont «déjà en cours» pour une nouvelle rencontre, cette fois-ci dans la capitale fédérale américaine. Martelant sa conviction que bien s'entendre avec M. Poutine était «une chose positive», M. Trump a ajouté sur la chaîne CNBC : «Si cela ne fonctionne pas, je serai le pire ennemi qu'il ait jamais eu». Trois jours après le rendez-vous qui l'a mis en porte-à-faux avec les agences américaines de renseignement en raison de ses atterrissements sur l'ingérence russe dans la présidentielle, Donald Trump peine

toujours à éteindre l'incendie. «Le sommet avec la Russie a été un grand succès, sauf pour le vrai ennemi du peuple, les médias "Fake News"», a-t-il tweeté, reprenant une expression particulièrement agressive qu'il avait déjà utilisée en 2017. «J'attends avec impatience notre deuxième rencontre pour que nous puissions commencer à mettre en place certaines des choses dont nous avons parlé», a-t-il ajouté, citant, pêle-mêle, la lutte contre le terrorisme, «la sécurité pour Israël», les cyberattaques, les échanges commerciaux, l'Ukraine, la paix au Proche-Orient ou encore la Corée du Nord. Fait remarquable, M. Poutine avait, quelques heures plus tôt, lui aussi dénoncé les critiques visant M. Trump, stigmatisant les «forces» aux États-Unis «prêtes à sacrifier les relations russo-américaines à leurs ambitions». Plaidant pour un renforcement des contacts entre les deux grandes puissances nucléaires, le maître du Kremlin a notamment

rappelé que le traité de réduction du nombre des armes nucléaires entre la Russie et les États-Unis, le New Start, devait expirer en 2021. Pour le secrétaire d'État américain Mike Pompeo, la conférence de presse Trump-Poutine a fait «beaucoup de bruit», sans que les médias n'apportent beaucoup d'«éclaircissements». «Le président (Trump) avait pour objectif de rediriger deux pays qui avançaient sur un mauvais chemin (...), de créer un espace pour la communication et le dialogue et il y est parvenu», a-t-il estimé mercredi sur la chaîne catholique EWTN. A Washington, les critiques restaient vives, tant sur le sommet que sur les jours qui ont suivi. «En ce qui concerne la Russie, cela a été une mauvaise semaine et il est impératif que (Donald Trump) comprenne qu'il a mal évalué Poutine», a lancé Lindsey Graham, un sénateur républicain pourtant souvent en phase avec le milliardaire. Jeudi après-midi, la Maison-Blanche a tenté de clore une des nombreuses polémiques nées de la désormais célèbre conférence de presse sur la Baltique. M. Poutine avait alors proposé de permettre à Washington d'interroger 12 agents du renseignement russes inculpés aux États-Unis pour interférence dans l'élection, mais à la condition d'une «réciprocité» sur des Américains soupçonnés d'«activités illégales». L'affaire s'était envenimée lorsque la justice russe avait précisé mardi vouloir interroger onze Américains,



PH. > D. R.

dont l'ex-ambassadeur des États-Unis à Moscou (2012-2014) Michael McFaul, nommé par l'ancien président démocrate Barack Obama. Après avoir laissé planer le doute mercredi, ce qui a suscité une nouvelle tempête dans la capitale fédérale américaine, Sarah Sanders, porte-parole de l'exécutif, a indiqué que le président n'était «pas d'accord» avec cette proposition. «Le président Trump a clairement indiqué que nous n'allons pas forcer des Américains à se rendre en Russie pour être interrogés par des Russes. Cela a fait beaucoup de bruit, je ne sais pas pourquoi. Les Américains peuvent être rassurés», a appuyé le secrétaire d'État Mike Pompeo sur les ondes de Voice of America. Michael McFaul a vivement interpellé l'administration Trump sur les réseaux

sociaux et dans les médias. Les anciens secrétaires d'État démocrates John Kerry, Hillary Clinton et Madeleine Albright lui ont apporté leur soutien, tout comme certains élus républicains, dont le sénateur Marco Rubio. Le tête-à-tête Trump/Poutine, qui a duré environ deux heures, fait désormais l'objet d'intenses conjectures. Certains élus ont même demandé que l'interprète du président américain soit interrogée par le Congrès. Mais Mike Pompeo a dit mercredi sur EWTN qu'il serait «très surpris» que soient rendues publiques les retranscriptions de la rencontre d'Helsinki ou de celle que M. Trump avait eu avec le dirigeant nord-coréen Kim Jong Un le mois dernier à Singapour. «Ce serait historique», a-t-il souligné.

R. C.



Points chauds

Stabilité

Par Fouzia Mahmoudi

Sil les précédentes administrations américaines, républicaines et démocrates n'ont jamais caché leur «amitié profonde» à l'endroit de l'État d'Israël ainsi que le rôle de protecteur qu'elles exerçaient à son égard, elles occupaient malgré tout la position de garde-fou indispensable pour éviter que l'État hébreu, aux moyens considérables, n'écrase la population palestinienne. Mais depuis l'arrivée de Donald Trump au pouvoir, les choses ont bien changé et les dirigeants israéliens se sentent posés des ailes, défiant toujours plus les limites du raisonnable et de la décence. Ainsi, certain que Washington n'y verra rien à y redire, le Likoud, parti de droite du Premier ministre Benyamin Netanyahu, a fait passer une loi qui assimile désormais l'État israélien à un État juif, rendant la situation des Arabes israéliens intenable. Une loi inique qui a fini par éveiller l'attention des Européens, très discrets ces dernières années sur le dossier israélo-palestinien. En effet, l'Union européenne, par la voix de la porte-parole de la cheffe de la diplomatie européenne Federica Mogherini a exprimé son inquiétude. «Nous sommes préoccupés et nous avons fait part de notre inquiétude aux autorités d'Israël». «Nous respectons la souveraineté d'Israël, mais les principes de base, y compris le droit des minorités, doivent être respectés», a souligné la porte-parole, Maja Kocijancic. «La solution à deux États est la solution défendue par l'UE et tout doit être fait pour éviter de mettre des obstacles et empêcher cette solution de devenir réalité», a-t-elle rappelé. La loi sur l'Etat-nation du peuple juif «risque bien évidemment de compliquer les choses», a-t-elle estimé. «Nous allons travailler avec les autorités d'Israël sur tout ce qui risque d'empêcher la solution à deux États de voir le jour», a-t-elle répété. La Knesset a adopté jeudi une loi définissant le pays comme «l'Etat-nation du peuple juif», un texte polémique qui suscite des accusations de «racisme» envers la minorité arabe. La loi fait de l'hébreu la seule langue officielle d'Israël, alors que l'arabe avait auparavant un statut identique. Elle déclare, en outre, que l'établissement de «localités juives (sur le territoire israélien) relève de l'intérêt national» et proclame que Jérusalem est la capitale d'Israël, y compris la partie orientale de la ville annexée et occupée. Les Arabes israéliens sont les descendants des Palestiniens restés sur leurs terres à la création d'Israël en 1948. Ils représentent 17,5% de la population israélienne très majoritairement juive et se disent victimes de discriminations. Mais cette loi israélienne risque vite de se retourner contre ceux qui l'ont élaborée. Car il devient aujourd'hui difficile de mettre en avant la «démocratie exemplaire» israélienne vantée si souvent par ceux qui bataillent pour réhabiliter Israël aux yeux des opinions publiques internationales, qui ne peuvent que constater les injustices intolérables que subissent les Palestiniens. Et désormais les Arabes israéliens deviennent la nouvelle cible de la droite dure qui cherche visiblement un moyen de réduire leur présence et leur visibilité autant que faire se peut, au détriment d'une stabilité qui ne peut qu'être ébranlée par l'«attaque» sournoise du Likoud contre une partie de ses concitoyens.

F. M.

Corée du Sud

La présidente déchuée condamnée à huit ans de plus

La présidente sud-coréenne déchuée, Park Geun-hye, a été condamnée à huit ans de prison pour avoir en particulier bénéficié illégalement de fonds des services d'espionnage, une peine qui s'ajoute à celle de 24 ans de réclusion qu'elle purge déjà. Celle qui fut la première femme à accéder à la fonction suprême est déjà en prison après sa condamnation en avril à 24 années de réclusion pour abus de pouvoir et corruption dans un énorme scandale à tiroirs qui avait suscité des manifestations monstres. M^{me} Park, 66 ans, n'était pas présente quand le tribunal du district central de Séoul lui a infligé six ans pour le détournement de fonds du Service national du renseignement (NIS) et deux ans pour être intervenue illégalement dans la désignation des candidats de son parti conservateur aux législatives de 2016. Les peines n'ont pas été confondues, ce qui signifie qu'elle doit purger un total de 32 ans derrière les barreaux. Elle a été reconnue coupable d'avoir touché un total de 3,3 milliards de wons (2,6 millions d'euros) détournés des caisses du renseignement.

«L'accusée a reçu environ trois milliards de wons sur trois ans de la part de trois chefs du NIS. L'accusée a causé au Trésor public des pertes considérables du fait de son crime», a dit le tribunal. Le tribunal a également reproché à l'ancienne présidente, qui démentait toutes les charges, son manque de coopération pendant le processus judiciaire. Le parquet accuse M^{me} Park de s'être servie de l'argent pour l'entretien de son domicile privé, financer une boutique où sa confidente de l'ombre Choi Soon-sil lui faisait confectionner ses vêtements et autres services privés, dont des massages. Mme Choi, l'amie secrète et le personnage central du scandale, a elle été condamnée à 20 ans de réclusion pour abus de pouvoir, corruption et ingérence dans les affaires de l'Etat. Elle s'était servie de ses liens privilégiés avec M^{me} Park pour extorquer des millions d'euros à des entreprises dont le géant Samsung. Dans cette dernière affaire, le parquet a saisi la cour d'appel pour demander que sa peine soit portée de 24 à 30 ans, arguant que le tribunal avait été trop clément en première instan-

ce. Il a aussi réclamé que l'amende à laquelle elle avait été condamnée soit multipliée par six, à 118,5 milliards de wons. «L'accusée ne s'est jamais repentie et n'a jamais présenté d'excuses sincères au peuple», ont déclaré les magistrats dans un communiqué. «Depuis octobre 2017, elle ne s'est jamais présentée à l'audience». Les avocats de M^{me} Park demandent pour leur part son acquittement, arguant qu'elle n'a tiré aucun profit personnel des fonds «donnés» par les conglomérats sud-coréens à des fondations sous le contrôle de M^{me} Choi. Par sa destitution et sa disgrâce, ajoutent-ils, elle a déjà endossé «la responsabilité politique» de l'affaire. La Haute cour de Séoul prendra sa décision sur le sujet le 24 août. En avril, M^{me} Park a été reconnue coupable d'avoir reçu ou réclamé plus de 17 millions d'euros aux groupes sud-coréens, d'avoir partagé des documents confidentiels avec M^{me} Choi, ordonné la création d'une «liste noire» d'artistes critiques ou encore limogé les responsables qui osaient s'élever contre ses abus.



Coup d'envoi du Festival Raconte-Arts à Tiferdoud (Tizi-Ouzou)

Une forte participation nationale

■ Le coup d'envoi de la 15^e édition du Festival Raconte-Arts a été donné jeudi soir au village Tiferdoud (70 km au sud-est de Tizi-Ouzou), en présence d'une multitude d'artistes et de citoyens venus des quatre coins du pays. Cinq autres pays sont représentés, à savoir la France, l'Italie, l'Espagne, la Russie et deux artistes du Congo, a-t-on appris auprès des organisateurs.



Par Abla Selles

Le Festival Raconte-Arts, organisé par la Ligue des arts cinématographiques et dramatiques de Tizi-Ouzou et qui s'étalera jusqu'au 26 juillet à Tiferdoud (Tizi-Ouzou) avec la participation de pas moins de 400 artistes venus de toutes les régions du pays et de pays étrangers, constitue «un hymne à la citoyenneté», a indiqué Arezki Diche, président de la Ligue des arts cinématographiques et dramatiques.

De son côté, M'barek Menad, membre de la ligue organisatrice, souligne que c'est là «un nouveau défi que nous (les organisateurs) relevons aujourd'hui en perpétuant l'existence de cette dynamique enclenchée il y a 14 ans et qui suscite toujours un intérêt vivace auprès des citoyens». Dès les premières heures de la journée, des groupes de conteurs, artistes et citoyens, ont commencé à affluer vers le village Tiferdoud, dont l'ensemble des habitants se sont mobilisés pour la réussite de la

manifestation. «C'est un honneur pour nous d'accueillir la manifestation et nous avons mobilisé tous les moyens, humains et matériels, nécessaires pour sa réussite», indique Mohamed Salem Sadali, membre du comité du village.

Présent sur les lieux, le président de l'Assemblée populaire de Wilaya (APW), Youcef Aouchiche, a salué l'initiative en relevant que «pareilles manifestations sont à encourager car elles renforcent le lien social et ravivent la participation citoyenne

dans la gestion de la chose publique», affirmant que l'institution qu'il préside «est prête à accompagner et soutenir ce genre de festivités».

Intitulée «Tizi n laryah» (Les vents hurlants), cette 15^e édition accueille pas moins de 420 artistes, dont une centaine d'étrangers, de différentes disciplines artistiques. Les artistes nationaux participant à cette édition «viennent des quatre coins du pays et représentent différentes disciplines, tandis que les étrangers viendront de cinq pays,

à savoir la France, l'Italie, l'Espagne, la Russie et deux artistes du Congo, a-t-on appris auprès des organisateurs.

Un riche programme tout en couleurs et en sonorités a été concocté pour cette édition comprenant de la musique, du théâtre, de la peinture, du conte, de la poésie et pour la première fois, a-t-on souligné, «un atelier de cirque destiné aux enfants».

Il est également prévu tout au long de ce festival, une série de conférences et tables rondes qui traiteront de divers sujets en relation avec la vie en société et le développement de la citoyenneté, dont l'une sera consacrée aux «modes de structurations traditionnelles dans la société algérienne», à travers une analyse de la Siga, dans l'Ouest du pays, la Azaba, dans la région de Ghardaïa, et Thajmaath, en Kabylie.

A. S.

AGEND'ART

Opéra d'Alger Boualem-Bessaih (Ouled Fayet, Alger)
Vendredi 27 juillet à 21h : Spectacle Chaâbi ou «Je m'en fous» de Baâziz.

Palais de la culture Mohamed-Laïd-Al-Khalifa de Constantine
Jusqu'au 25 juillet :

Exposition du plasticien palestinien Souleimane Chahine. 37 œuvres, dont les portraits des présidents Houari Boumediène, Yasser Arafat et du militant Abou Djihad.

Théâtre régional Kateb-Yacine de Tizi-Ouzou

Jedi 26 juillet à 17h : Spectacle de chants et de danses, fusion de musique algérienne et espagnole, animé par le groupe Alegria Andaluza.

Maison de la culture Ahmed-Aroua (Koléa, Tipasa)

Vendredi 26 juillet à 22h30 : Concert de Lamia Aït Amara.

Théâtre de verdure Laadi-Flici (Bd Frantz-Fanon, Alger)

Jedi 26 juillet : Lucky Seven présente un concert du groupe Gnawa Diffusion. prix d'accès : 2 000 DA.

Galerie d'arts Mohamed Racim (5 Avenue Pasteur, Alger)

Jusqu'au 26 juillet : Exposition de peinture de l'artiste-peintre Ahmed Ben Youcef Stambouli sous le thème «Regard d'un enfant».

Centre culturel Abane-Ramdane (12, rue Abane-Ramdane, Alger)

Jusqu'au 21 juillet : Exposition collective de peinture avec les artistes-peintres Akila Saïm, Hadjer Djodar et Abdesselam Cherfaoui.

Ouverture aujourd'hui

Des journées nationales de musique Gnawa s'organisent à Tlemcen

La première édition des Journées nationales de musique Gnawa de Tlemcen aura lieu du 21 au 28 juillet courant, a-t-on appris, jeudi, des organisateurs.

Cette édition, organisée par le Centre des arts et expositions de Tlemcen, réunira 8 troupes versées dans ce genre musical, venant des wilayas de Naâma, Béchar, Tlemcen et Ain Témouchent, a souligné le directeur du centre, Amine Boudefla.

La cérémonie d'ouverture de cette manifestation sera animée par les troupes Gnawa «El Waha» de Béchar, «Gnawa Benmankour» d'Aïn Témouchent, «Foursane de Hadja Maghnia» de Tlemcen. Les troupes participantes sillonneront durant ces journées les plages de Sidna Youchaa (Nedroma), Oued Abdallah (Ghazouet) et Marsa Ben M'hidi pour égayer les soirées des estivants.

Cette manifestation vise, selon les

organisateurs, à célébrer cet art musical, à veiller et à contribuer à sa préservation et sa protection.

La musique Gnawa est enracinée dans la wilaya de Tlemcen où existe, à Nedroma, tout un quartier dénommé «Derb Gnawa» où se trouve la zaouïa Gnawiya, connue jadis pour ses «Hedhras» du diwan.

Quatre troupes de musique Diwan actifent à Maghnia, rappelle-t-on.

L. B.

En tournage

Guillaume de Tonquedec parle avec les poules dans une comédie rurale

Il est agriculteur en Bretagne, il parle à ses poules et déclame des vers de Cyrano de Bergerac: «il» c'est le personnage incarné par Guillaume de Tonquedec. Le comédien, d'origine bretonne, est en tournage sur ses terres dans les Côtes d'Armor pour un long métrage réalisé par Mélanie Auffret. Le film sortira en salle au début de l'année 2019.

Alors que son exploitation périclète, cet agriculteur va tenter de la sauver grâce au théâtre. Il va mettre en scène des poules,

dont son «actrice» fétiche Roxane et va essayer de créer le buzz sur les réseaux sociaux. Si le sujet est plutôt drôle, la difficulté pour Guillaume de Tonquedec à été de jouer le rôle d'un mauvais comédien. «Il ne joue pas très bien parce qu'il a toujours eu des difficultés avec la littérature, donc il va demander à une prof de théâtre de l'aider à être meilleur», explique le Guillaume de Tonquedec qui a dû «apprendre à mal jouer».

L'acteur, connu notamment

pour son rôle de Monsieur Le Pic dans la série «Fais pas ci, fais pas ça» a des attaches en Bretagne, comme Mélanie Auffret, la jeune réalisatrice du film. Elle a grandi à Vannes et ses grands-parents ont été agriculteurs à Corlay. «J'avais envie de montrer un regard authentique sur la Bretagne», confie la réalisatrice qui a touché le public en 2016 avec «Sois heureuse ma poule», un court métrage tourné en Bretagne sur le même thème des difficultés des agriculteurs.

Pour son premier long métrage, la jeune réalisatrice de 27 ans est accompagnée par les producteurs du film «Intouchable». Une équipe prestigieuse, qui a tout de suite cru au projet de Mélanie et qui a été touchée par le sujet. «On a tout de suite vu la poésie et la comédie qui se dégageait du projet et le sujet de fond sur le monde de l'agriculture». Le tournage va durer 7 semaines et plusieurs séquences se déroulent dans les Côtes d'Armor.

R. I.



Ligue 2 française L'Algérien Ilias Hassani convoité par Troyes

L'INTERNATIONAL algérien Ilias Hassani, évoluant depuis deux ans au FC Cherno More Varna (Bulgarie), est dans le viseur de Troyes (Ligue 2, française), a indiqué jeudi *France Football*.

«Après deux saisons pleines en Bulgarie, Ilias Hassani pourrait revenir cet été en France», croit savoir le magazine de foot, qui précise que l'Espérance sportive Troyes Aube Champagne est à la recherche d'un défenseur.

Troyes a engagé cette semai-

ne L'international algérien Ahmed Kashi pour deux ans en provenance de Charlton (Angleterre).

Natif de Toulouse, Ilias Hassani (22 ans), latéral de formation, détient une sélection avec l'équipe nationale algérienne. Il est actuellement sous contrat avec le club de Varna jusqu'en 2019.

Hassani a évolué en Ligue 1 française avec le Toulouse FC et avec les Girondins de Bordeaux.

Finale championnat national individuel d'échecs Sabrina Latrèche et Bilal Bellahcen sacrés à Oran



LES ÉCHÉPHILES Sabrina Latrèche de l'AS Sûreté nationale et Bilal Bellahcen ont remporté le championnat national individuel toutes catégories des échecs, clôturé mercredi soir à Oran, après deux jours de compétition.

En dames, Sabrina Latrèche a dominé la compétition avec un total de 7,5 points, suivie de Tobbal Hayat également de l'ASSN, avec 6 points et Nassr Lina, de l'ES Tizi Ouzou, à la troisième place avec 5,6 points.

Chez les hommes, le maître Bilel Bellahcen a terminé à la première place avec 6 points devant Nassr Ali de l'ES Tizi Ouzou et Talbi Chafik de l'AS Sûreté nationale.

Cette phase finale, disputée selon le système tour complet à

la cadence d'une heure et demie avec ajout de trente secondes par coup, est jugée d'un niveau technique «très élevé», par le directeur de la compétition, l'arbitre international Merimi Mohamed.

A l'issue de cette phase finale du championnat d'Algérie individuel, les trois premiers en dames et hommes représenteront l'Algérie au championnat arabe, prévu le mois de novembre à Dubaï aux Emirats arabes unis.

Cette compétition de deux jours, organisée par la FAE en collaboration avec la direction de la jeunesse et des sports d'Oran, a regroupé les neuf meilleurs échéphiles en dames et les huit hommes.

B. R.

JAJ-2018/Judo Les Algériens dominent les épreuves individuelles avec 7 médailles

■ Les judokas algériens ont dominé les épreuves individuelles des Jeux africains de la jeunesse-2018 (JAJ-2018), disputées jeudi à la salle Harcha-Hacène (Alger), en décrochant 7 médailles (3 or, 1 argent, 3 bronze).



Par Ilham S.

Les médailles d'or algériennes ont été remportées par Bouchkif Nihel (-52 kg), Dris Messouad Redouane (-66 kg) (bien Dris Messouad Redouane) et Abdellah Remouche (-100 kg).

Bouchkif, qui a battu en finale la Tunisienne Chayeb Amani, n'a pas caché sa joie après avoir décroché la médaille d'or de la catégorie (-66 kg).

«Je suis très contente de cette victoire, d'autant plus qu'Amani m'avait battue lors de l'Open de Tunis. C'était une finale difficile mais j'ai réussi à gagner par Ippon. C'est une grande fierté d'offrir une médaille d'or à l'Algérie», a déclaré à l'APS la native de Remchi dans la wilaya de Tlemcen.

De son côté, Dris s'est imposé en finale des (-66 kg) devant le Marocain Yasser Hnich également par Ippon.

«C'était une finale difficile car je n'avais aucune information sur mon adversaire. Cette médaille est le fruit de longues heures

d'entraînements», a déclaré le champion algérien.

Un peu plus tôt, Abdellah Remouche (-100 kg) avait offert à l'Algérie sa première médaille d'or, en battant en finale le Nigérian Daniel Madu. Cette catégorie a enregistré la participation de trois judokas.

Un autres Algérien, à savoir, Ahmed Rabahi, a raté la médaille d'or de la catégorie (-81 kg) après sa défaite en finale face au Marocain Yassine El Ataoui, alors que Abdelatif Boubetra (-55 kg), Sabrina Larbi (-63 kg) et Nabila Benbelkacem se sont adjugés la médaille de bronze de la leurs catégories respectives.

Le directeur des jeunes talents de la Fédération algérienne de judo (FAJ), Kamel Boussebt, s'est dit «satisfait» des résultats obtenus par les huit judokas algériens engagés aux JAJ-2018.

«Nous avons réussi à égaler la moisson de médailles d'or décrochées lors de la dernière édition des JAJ au Botswana en 2014. Nous avons raté l'or dans la catégorie des -81 kg, garçons où ça

s'est joué à peu de chose», a estimé Boussebt dans une déclaration à l'APS.

«Les résultats obtenus aujourd'hui prouvent que nous avons des jeunes talents sur qui on peut compter lors des prochaines compétitions internationales. Il faut continuer à travailler avec ces jeunes en leur fournissant de meilleures conditions pour s'épanouir», a ajouté le technicien algérien.

Lors de la précédente édition des JAJ, les judokas algériens avaient remporté un total de 4 médailles (3 or et 1 argent).

Les autres finales de la journée ont été remportées par la Tunisienne Rania Harbaoui (-44 kg) et Alaeddine Benchalbi (-55 kg), les Marocains Yassine El Ataoui (-81 kg) et Oulaya Khairi (-78 kg), et l'Égyptienne Salma Abdellah (-63 kg).

Les épreuves individuelles de judo des JAJ-2018 ont regroupé 74 athlètes, dont 35 filles issues de 28 pays. L'épreuve par équipes devait se dérouler hier à la salle Harcha.

I. S.

Hockey sur gazon (1^{re} journée)

Défaite des Algériens face au Zimbabwe (9-0)

L'équipe nationale des garçons s'est inclinée jeudi face à son homologue zimbabwéenne (9-0) lors de la première journée de la poule A du tournoi de hockey «five» sur gazon, des 3^e Jeux africains de la jeunesse (JAJ), disputée jeudi au stade Ferhani de Bab El-Oued (Alger).

Pour leur premier match officiel dans l'histoire, les Algériens ont défié une solide équipe du Zimbabwe qui espère aller loin dans la compétition.

«C'est le premier match officiel de l'équipe nationale dans cette discipline. Malgré la défaite, nous

sommes fiers de voir l'Algérie abriter cet événement qui regroupe de grandes nations de la discipline notamment les Sud-Africains, champions en titre dans les deux sexes», a indiqué à l'APS le président de la Fédération algérienne du sport pour tous (FAST), Elhadi Mossab, dont l'instance chapeaute cette discipline en Algérie.

Les Algériens se trouvent dans la poule A en compagnie de l'Afrique du Sud, de la Namibie et du Zimbabwe. La poule B est composée du Kenya, du Nigeria, de la Zambie et de l'Ouganda. «Par rapport à nous, nos adver-

saires ont de l'expérience et la culture du hockey. Nos jeunes ont fait une belle prestation pour leurs débuts en compétition, je pense que s'ils avaient joué des matchs amicaux auparavant, le score aurait été moins lourd. Ca reste une participation encourageante», a ajouté la même source.

Pour le compte de la seconde journée, prévue hier, les Algériens croiseront le fer avec la Namibie (11h00).

A l'issue de la phase de groupes, le premier de la poule A affrontera le quatrième de la poule B, le second de la poule B

sera opposé au troisième de la poule A, le deuxième de la poule A face au troisième de la poule B et le premier de la poule B jouera contre le quatrième de la poule A. Chez les filles, les Algériennes ont connu le même sort que leurs compatriotes en s'inclinant lourdement face aux Sud-Africaines, championnes d'Afrique en titre (19-0).

Lors de la seconde journée, programmée vendredi, les Algériennes seront opposées au Nigeria (16h00).

Outre l'Algérie, le tournoi des dames regroupe cinq autres nations. Il s'agit de l'Afrique du

Sud, du Ghana, du Nigeria, de la Namibie et du Zimbabwe. Ce tournoi devait regrouper initialement huit nations avant le retrait du Botswana et du Kenya.

Après le déroulement de la phase de poules, le leader et son dauphin affronteront respectivement le quatrième et le troisième en demi-finales, alors que le cinquième et le sixième s'affronteront pour un match de classement. Les deux finalistes chez les garçons et les filles valideront leurs tickets pour les Jeux olympiques de la jeunesse, prévus au mois d'octobre prochain en Argentine.

R. S.

LE JOUR

D'ALGERIE

Votre quotidien national

<http://www.lejourdalgerie.com>

Portant le nombre de reditions
à 13 terroristes durant le mois de juillet

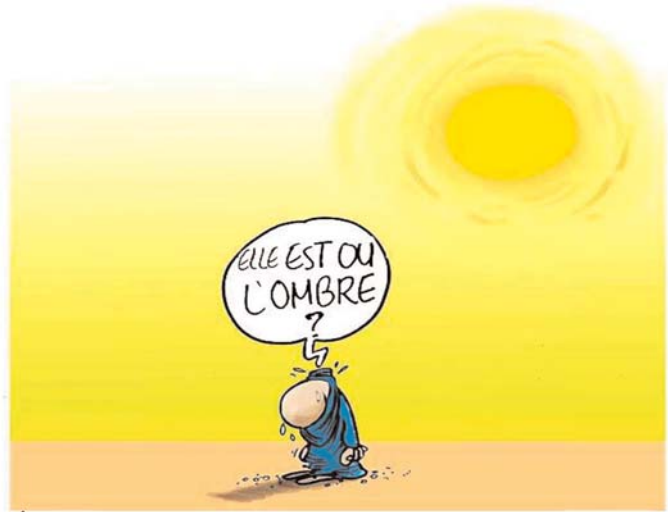
«EL-Khettab» se rend aux autorités militaires de Tamanrasset

LE TERRORISTE «Larbi El-Ladmi Noudjah» dit «El-Khettab» s'est rendu avant-hier aux autorités militaires à Tamanrasset, portant ainsi à 13 le nombre de terroristes qui se sont rendus durant le mois de juillet en cours, a indiqué le ministre de la Défense nationale (MDN) dans un communiqué.

«Dans la dynamique des efforts fournis par les Forces armées dans le cadre de la lutte antiterroriste, le terroriste «Larbi EL-Ladmi Noudjah» dit «El-Khettab» s'est rendu, le 19 juillet 2018, aux autorités militaires de Tamanrasset (6^e Région militaire), en possession d'un pistolet mitrailleur de type kalachnikov, un fusil à répétition, un chargeur garni ainsi qu'une quantité de munitions», a précisé la même source. Ainsi, le bilan des terroristes qui se sont rendus depuis le début du mois de juillet en cours, «s'élève à 13, outre la récupération de 14 pièces d'armement et des quantités de munitions de différents calibres», note le communiqué. Ces résultats «confirment l'efficacité de l'approche adoptée par le Haut Commandement de l'Armée nationale populaire (ANP) dans le domaine de la lutte antiterroriste», a conclu le MDN.

R.N.

Canicule: 51 degrés à l'ombre à Ouargla



Djalou@hotmail.com

Effondrement d'un balcon à Hussein Dey

Un passant tué

■ Un quadragénaire a trouvé la mort avant-hier au niveau du boulevard Tripoli à Hussein Dey, suite à l'effondrement d'un balcon au troisième étage d'une bâtisse de 5 étages, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile de la wilaya d'Alger.

L'accident est survenu avant-hier vers 12:40, a précisé le lieutenant Khaled Benkhalfallah, chargé de Communication à la Direction

générale de la Protection civile de la wilaya d'Alger, ajoutant que les services de la Protection civile avaient mobilisé une ambulance et un camion, tandis que la

victime a été transférée à la morgue de l'hôpital Bachir-Mentouri (Kouba), en attendant la poursuite de l'enquête par les services concernés.

أضخم المزايا مع Win max libre

win max

:X.O | :O.Y.O @ Win max libre

Libre Win Max
2000 دج

35 Go

مكالمات و SMS
غير محدودة
نحو موبيليس

8 ساعات
نحو كل الشبكات

f WhatsApp
إستعمال مجاني

60 Go*
هدية الترحيب

صالح 30 يوم
هدية الترحيب صالحة شهرين

mobilis
موبيليس

www.mobilis.dz